



Descriptif du projet

Suite à une étude de faisabilité menée en 2019-2020 via le CTEau Sarthe médiane 2022-2024, le Conseil Communautaire a validé un programme d'actions pour la restauration écologique du bassin versant du Chaumard (ME FRGR0455B). Les travaux à réaliser ayant été précisés, trois tronçons prioritaires ont pu être identifiés : un tronçon en amont, un tronçon à la confluence avec le Petit Chaumard et un tronçon en aval en partie parallèle avec le Boulevard Nature. D'autres tronçons pourront être réalisés par la suite en fonction des opportunités (accord riverains).

- 1- Sur le tronçon amont, le cours d'eau est actuellement complètement canalisé ce qui entraîne une accélération du débit et empêche une connexion avec les zones riveraines. Aucune vie n'est possible. Les travaux envisagés, à savoir la démolition du canal en béton et la création d'un nouveau lit sinueux, permettront notamment de réduire la vitesse de l'écoulement, de favoriser le débordement du cours d'eau, le ressuyage des parcelles et de créer des habitats pour la faune et la flore.
- 2- Le Petit Chaumard, à sa confluence avec le Chaumard, s'écoule le long de la route. Lors des crues, il inonde et érode la voirie. Le projet est de remettre ce cours d'eau au niveau du point bas de la prairie, de reconstituer un lit naturel méandrique afin qu'il puisse se reconnecter avec la zone humide, reconstituer une ripisylve et donc des habitats pour la faune.
- 3- Sur l'aval, le tracé projeté du Boulevard Nature est parallèle au cours d'eau jusqu'à l'entrée du Mans. Sur cette partie, le cours d'eau longe la route puis devient souterrain. Les travaux consistent à profiter des travaux du Boulevard Nature pour recréer un lit emboîté plus large et aux profils d'écoulement plus variés afin que l'écoulement puisse d'avantage s'étaler lors des montées d'eau et créer d'avantage d'habitats lors des basses eaux. De plus, la partie enterrée entre l'entrée du Mans et la ligne SNCF sera mise à ciel ouvert dans la prairie. Ce nouveau lit méandrique permettra notamment un débordement régulier du cours d'eau dans la prairie et une reconstitution de la ripisylve, ce qui favorisera la biodiversité.

Les travaux sont prévus pour 2025, voire 2026 si imprévus.

Pour réaliser ces aménagements, des conventions avec les propriétaires seront nécessaires en amont et des acquisitions sont en cours (emplacements réservés) à la confluence et en aval.

Les conclusions de ces études ont été partagées avec le Syndicat Mixte Sarthe Amont (SMSA) en charge de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA).

C'est pourquoi, le SMSA et Le Mans Métropole doivent réaliser chacun une partie des travaux.

Suite à un échange de courriers avec le SMSA, ce dernier prend en charge le reméandrage du Petit Chaumard à la confluence (n°2), Le Mans Métropole se chargeant des travaux des tronçons amont (n°1) et aval (n°3) principalement destinés à prévenir les inondations et à favoriser la biodiversité.

Détail financier et plan de financement prévisionnel sur la base des offres retenues

Opération	2025	2026	2027	Total HT
Tranche 1 : travaux de restauration de la morphologie du lit mineur du secteur Chaumard amont	100 000	/	/	100 000 €
Tranche 3 : Chaumard Aval (hors travaux du Boulevard Nature)	140 000	/	/	140 000 €
Total	240 000	0	0	240 000 €

Indicateurs de suivi

Indicateurs techniques : Restauration des cours d'eau : nombre d'études réalisées, ml de cours d'eau restauré, nombre d'opérations engagées, surface de zones d'expansion de crue recolonisée

Indicateurs environnementaux : Suivi de la recolonisation des invertébrés benthiques (I2M2), Suivi de l'évolution des zones humides grâce aux piézomètres et au suivi de la flore

Maître d'ouvrage

LE MANS METROPOLE – Direction Eau Assainissement

Représentant légal :

Stéphane LE FOLL

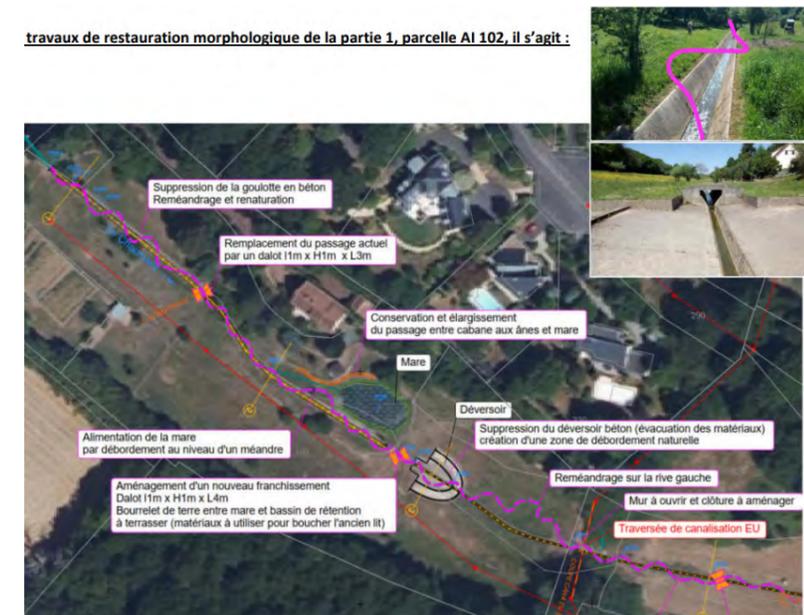
Représentant dossier :

Hélène THOMAS

E-mail du représentant dossier : helene.thomas@lemans.fr

Tel : 02.43.47.39.49

Adresse : CS40010 - 72039 LE MANS CEDEX 9



Financeurs	Montant éligible	Taux	Montant
Agence de l'eau Loire Bretagne	240 000 €	0 %	0 €
Région Pays de la Loire		30 %	72 000 €
Autre : fonds verts biodiversité		50 %	120 000 €
Le Mans Métropole (autofinancement)		20 %	48 000 €